

COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2008

L'an deux mil huit, le vingt huit mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mai 2008

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, E. BANOS, G. BELIN, C. BUZOS, D LESCURE, R. PASTOL, P. PEIGNEY, S. VALLOIR.

REPRESENTES : MM et Mme Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à J. Ph. PROVOST), Cl. DUBOURG (procuration à Robert CARSANA), R. BIARNES (procuration à Ginette BELIN).

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

I) DELIBERATIONS

1) RECRUTEMENT D'AGENTS DE REMPLACEMENT ET D'AGENTS OCCASIONNELS

Monsieur DUBOURG précise qu'il serait nécessaire d'assurer le remplacement momentané de Bernard SKRZYPCZYK, Agent de Maîtrise Principal, placé en congé de longue maladie depuis le 7 novembre 2007 pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, considérant que les nécessités de service peuvent exiger

- soit le remplacement de personnel titulaire en congé de maladie, de longue maladie, de maternité, congé parental ou autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel

- soit l'emploi de personnel à titre occasionnel notamment en raison d'une surcharge de travail

après en avoir délibéré, DECIDE

➤ d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin

- des agents non titulaires pour remplacer des agents permanents momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

- des agents non titulaires à titre occasionnel, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

➤ de charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;

➤ de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

➤ d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte y afférent .

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) MODIFICATION D'INSCRIPTION DE CREDITS APRES LE VOTE DU BUDGET

Monsieur DUBOURG expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification de certains crédits inscrits au budget 2008. En effet lors du vote du budget, la commune n'avait pas reçu l'état de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, et n'avait pas connaissance du montant de certaines dotations. De même certaines dépenses n'étaient pas chiffrées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE de procéder aux modifications de crédits suivantes :

❖ MODIFICATIONS DEPENSES

➤ DEPENSES FONCTIONNEMENT

art. 66111 (DF)	+ 130.00 €
art. 023 (DF)	+ 2 787.00 €
art. 6226 (DF)	+ 2 430.00 €
art. 6411 (DF)	+ 2 000.00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT **7 347.00€**

➤ DEPENSES INVESTISSEMENT

art. 20415 (DI)	+2 387.00 €
art. 21534 prog. 223 (DI)	+ 400.00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT **2 787.00 €**

❖ MODIFICATIONS RECETTES

➤ RECETTES FONCTIONNEMENT

art. 7311 (RF)	+ 4966.00 €
art. 74122 (RF)	+ 1 381.00 €
art. 74127 (RF)	+ 1 831.00 €
art. 74833 (RF)	- 619.00 €
art. 74834 (RF)	+ 222.00 €
art. 74835 (RF)	- 434.00 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT **7 347.00€**

➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT

art. 021 (RI)	+2 787.00 €
---------------	-------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT **2 787.00 €**

Le Conseil approuve à l'unanimité les inscriptions indiquées ci-dessus.

3) MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS APRES LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques rectifications dans le vote des subventions attribuées lors du budget 2008 :

○ la subvention attribuée à la coopérative scolaire ne peut plus, légalement, être versée sur le compte de la coopérative. Madame la Directrice de l'école primaire propose que cette somme soit versée dorénavant à l'USEP d'ILLATS.

© Versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle à l'USIF d'ILLATS, à l'occasion des 25 ans du club, pour l'achat de Tee **Shirt**.

© Versement d'une subvention exceptionnelle à l'USEP d'ILLATS, destinée à financer le voyage scolaire de fin d'année.

© Versement d'une subvention exceptionnelle aux Bleuets d'ILLATS, destinée à financer la manifestation organisée le 14 juin en l'honneur de Pierre VINCENT, récemment nommé entraîneur de l'équipe de France féminine.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

4) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts. Le conseil municipal doit établir une liste comportant un nombre de propositions double de celui des postes à pourvoir à savoir :

- 12 membres titulaires dont 2 propriétaires de bois et 2 domiciliés hors commune
- 12 membres suppléants dont 2 propriétaires de bois et 2 domiciliés hors commune

Le Conseil Municipal propose :

12 MEMBRES TITULAIRES

Roger BIARNES, propriétaire de bois
Danièle LESCURE
Jean-Philippe DUBOURDIEU
Claude DUBOURG
Robert DURAND
Jean-Louis DUMAS, domicilié à ANDERNOS
Ariette DURON
Ginette BELIN
Bernard PASTOL, propriétaire de bois
Hervé AYROLLES
Brigitte LACOSTE
Alain PARGADE, domicilié à SOULIGNAC

12 MEMBRES SUPPLEANTS

Robert CARSANA
Sylvie VALLOIR
Emile DUBROCA
Philippe VINCENT
Cécile BUZOS
Jean-François GUIX DE PINOS, propriétaire de bois
Louis LABAT, propriétaire de bois
Christian BARBOT, domicilié à SAINT MICHEL DE RIEUFRET
Roger MARTET
Anne-Marie PUJOLS
Marie-Françoise SEROIN
Denise CARREYRE, domiciliée à BUDOS

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) RACCORDEMENT TICKET BLEU - ALIMENTATION EN ELECTRICITE DU TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR JOËL VAUDON AU LIEU DIT « LE MERLE »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune doit procéder à l'extension du réseau électrique basse tension au lieu dit « Le Merle Nord », afin d'alimenter le terrain appartenant à Monsieur Joël VAUDON.

Ces travaux seront effectués par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique, dans le cadre des raccordements « ticket bleu ». La subvention d'équipement à verser au SDEEG, pour cette réalisation, s'élève à **2 387 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce financement

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC 2008 - POSTE DE BARRAILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'acceptation du devis d'extension du réseau d'Eclairage Public, le 14 novembre dernier, le poste de Gougeon -éclairage du « haricot » au lieu dit « Barraille » a été omis. Afin d'assurer la sécurité du secteur il convient de prévoir cette dépense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser ces travaux par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de **387.16 €H. T.** (frais de gestion compris) soit **458 €T.T.C.**

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ARRETE FIXANT LES LIMITES D'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE SUR LA R. D. N° 11 -AUX ABORDS DU MULTI ACCUEIL-

Monsieur Philippe DUBOURG fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier les limites d'agglomération sur la R.D. N° 11, à la suite de l'aménagement du tourne-à-gauche à l'entrée Nord du bourg, aux abords du multi-accueil petite enfance « Les P'tits Gribouilles ». En effet le classement de cette zone en agglomération, permettra d'assurer la sécurité des usagers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer un arrêté instaurant une modification des limites d'agglomération en ce lieu.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 33

Monsieur le Maire présente un document établi par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Gironde, concernant le service de médecine professionnelle et préventive. Les prestations proposées répondent aux obligations des employeurs tout en assurant une surveillance régulière et personnalisée des agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

➤ décide de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités

➤ autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion à ce service.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

9) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sont entrevue avec Madame BULIGAN, Directeur d'Etablissement de la Poste à Podensac.

Cette dernière, dans un souci de dynamique de l'Agence Postale, propose que soit signée une charte de fonctionnement, en partenariat avec, La Directrice des ventes des Bastides Girondines, Le Directeur d'Etablissement et Le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette Charte de fonctionnement d'une Agence Postale Communale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SFR POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation par la Société Française du Radiotéléphone (SFR), d'une nouvelle antenne relais sur un pylône existant appartenant à Orange France, sur un terrain sis au lieu-dit La Guerre, cadastré section C, N° 306, dont la Commune d'ILLATS est propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur ce terrain ainsi que tout dossier ou document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**11) RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LAURENT D'ILLATS -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 NOVEMBRE 2007**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 14 novembre dernier, concernant la restauration de l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS.

Il convient d'apporter une modification, concernant le lot N° 4 -mise en valeur liturgique-, en raison de la présence d'un sous traitant a paiement direct le montant indiqué dans la délibération du 14/11/07 -**28 820.46 €H.T.**- est ramené à **25 506.96 €H.T.**

Par ailleurs, une erreur c'est glissée dans le paragraphe récapitulatif -différence de 1 € sur le total général du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications de la délibération concernée

Délibération adoptée à l'unanimité.

12) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE PODENSAC

Monsieur le Maire précise que Jean-Philippe PROVOST, Adjoint, a été élu Président du Syndicat Intercommunal du Collège de PODENSAC, à l'issue des dernières élections. Il convient d'entériner deux délibérations prises lors du Conseil Syndicat du Collège du 18 avril 2008.

O Transfert du siège du Syndicat.

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert du siège du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac, de la Mairie de PORTETS, à la Mairie d'ILLATS.

© Réduction du nombre de Vice-présidents

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réduction du nombre de vice présidents du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac, qui sera désormais porté de DEUX à UN, le Conseil Général de la Gironde prenant dorénavant en charge les bâtiments du Collège de Podensac.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**13) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE
SPECIALISEE DANS LA FABRICATION DE CHARPENTE AVEC TRAITEMENT DE BOIS
PAR LA SOCIETE FRANCE FERMETTES SUR LA ZA DU PAYS DE PODENSAC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier adressé par la Sous-préfecture de LANGON, concernant la demande de Monsieur Eric GIRARDEAUX, gérant de la Société France FERMETTES, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité spécialisée dans la fabrication de charpente avec traitement de bois. Une enquête doit se dérouler à la Mairie de CERONS du 16 mai 2008 au 16 juin 2008. Le conseil est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis *favorable* à cette demande.
Pour : 15

Délibération adoptée à l'unanimité.

II) QUESTIONS DIVERSES

1) Indemnité de gestion de la cantine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à la nomination d'un gestionnaire de la cantine scolaire, en remplacement de Monsieur Michel RENARD qui assurait ces fonctions précédemment.

Le conseil municipal, décide de verser à Sylvie LACASSAGNE, secrétaire, une indemnité annuelle de 400 € à compter de l'année 2008. Toutefois cette somme ne peut être payée sous forme « d'indemnité » à un agent. Il conviendra de préciser sous quelle forme cette somme pourra être versée.

2) Demande de subvention auprès de la CDC pour la fête de la musique

Une demande de subvention a été adressée à la Communauté de Communes du canton de Podensac, dans le cadre des scènes d'été en Gironde.

Seul le spectacle est subventionné (les frais de régie, location de véhicule et autres ne sont pas pris en compte).

Montant du spectacle :	849.29 €HT soit 896 €TTC.
Subvention Conseil général :	448 €
Subvention CDC :	112 €
(25 % de la somme payée par la commune)	

3) Evaluation des risques professionnels par PREVALYS

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité selon le décret N° 85-603 du 10 juin 1985. L'autorité territoriale a une obligation de résultat en matière d'hygiène et de sécurité. Elle doit décider d'une réelle démarche de prévention.

Monsieur BLANCHET, Directeur de PREVALYS AQUITAINE a établi une proposition commerciale concernant la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et l'établissement d'un plan d'actions préventives pertinentes.

Le conseil municipal accepte cette proposition qui s'élève à 600 €HT soit 717.60 €TTC. L'intervention sur site se fera le 19 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 45.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,